



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **Panorapresse**
par  **ouest
france**



communication@ac-normandie.fr
(communication@ac-normandie.fr)



28 octobre 2025

PARIS NORMANDIE_76_CRI_ROUEN_VICTIME D'UNE AGRESSION SEXUELLE À LA FAC DE ROUEN, ELLE SE BAT POUR PASSER SES EXAMENS À DISTANCE

1



**Victime d'une agression sexuelle à la fac de Rouen, elle se bat pour
passer ses examens à distance**

paris-normandie.fr, lundi 27 octobre 2025

Victime d'une agression sexuelle à la fac de Rouen, elle se bat pour passer ses examens à distance

paris-normandie.fr, lundi 27 octobre 2025, 731 mots



Une étudiante, victime d'une agression sexuelle sur le campus Pasteur, ne souhaite plus revenir sur les lieux de son agression. © Archives Stéphanie PERON CLEMENT/PN

Victime d'une agression sexuelle fin 2024, une étudiante rouennaise ne veut plus se rendre sur le campus. L'Université ne l'a pas autorisée pour 2025 à passer ses examens à distance contrairement à l'année précédente. Le vendredi 15 novembre 2024, Fatima* est arrivée une heure en avance sur le campus Pasteur de l'Université de Rouen pour assister à l'un de ses cours de son cursus de deuxième année de droit. « Je me suis placée devant l'accueil en attendant. C'est là où je capte la meilleure connexion Internet. »

« Il a saisi mes poignets »

Un agent de sécurité du campus lui fait alors signe. « J'ai constaté qu'il s'adressait à moi. Il voulait me parler. Cela n'a rien d'inhabituel, les agents discutent souvent avec les étudiants. » Selon Fatima, l'agent en question l'invite à le suivre. Jusqu'à une pièce accessible via un badge que possède l'agent. À l'intérieur, Fatima raconte avoir été victime d'une agression sexuelle. « Des tentatives de baisers. J'ai refusé, reculé, je n'étais pas consentante. Il s'est rabattu au niveau de mon cou, a essayé de me toucher la poitrine, il a saisi mes poignets pour ne pas que je me débarte. Il y a eu un contact corporel direct. »

L'étudiante, ceinture noire de Taekwondo, arrive à se défendre. « Il est revenu vers moi et je l'ai visé au niveau du bassin. Il m'a dit : je sais que tu es consentante et que tu en as envie. » L'agent finira par la laisser sortir de la pièce. Sous le choc, Fatima tentera malgré tout de se rendre à son cours avant de le quitter et de retourner chez elle.

Plainte déposée

Le lundi, de retour à la fac, elle croisera de nouveau son agresseur présumé. « Ça a été très compliqué à gérer. C'est le dernier jour où je suis allée à la fac. » Fatima dépose plainte le 19 novembre 2024 auprès de la gendarmerie de son secteur. Elle prévient en parallèle l'administration de l'Université. « Nous avons pris cela au sérieux immédiatement, assure Franck Le Derf, le président de l'Université [il était vice-président au moment des faits NDLR]. Nous avons informé la société qui emploie l'agent. Ils l'ont écarté des sites universitaires. Nous avons également saisi le procureur de la République de Rouen ». D'après le président de l'Université, la procédure pénale a été classée sans suite. Contacté à ce sujet, le parquet de Rouen n'a pas répondu à nos sollicitations.

Victime de stress post-traumatique et sous traitement médical, Fatima qui dit avoir « développé une phobie universitaire », ne souhaite plus revenir sur le campus, lieu de son agression. Pour ses partiels du 1er semestre fin 2024, elle a bénéficié d'une dérogation exceptionnelle accordée par l'Université, afin de les passer en visio conférence.

« Drame pas pris en considération »

Problème, l'Université n'a pas voulu réitérer cette mesure pour l'année 2025-2026. Une décision que ne comprennent pas Fatima et son entourage familial. « Mon drame n'est pas pris en considération. » « Cet aménagement lui a été refusé, confirme le président. Il ne fait pas partie de la liste de la centaine d'aménagements possibles. Cela poserait un problème d'équité envers les autres étudiants. L'an dernier, il lui a été accordé à titre exceptionnel. »

Le 7 octobre, Fatima a donc dû se rendre sur le campus. « J'ai fait une crise d'angoisse, je suis tombée par terre, les pompiers sont intervenus. L'Université n'avait pas à me forcer à venir, c'est une mise en danger. »

De son côté, l'Université affirme avoir proposé deux alternatives à l'étudiante « qu'elle a refusées ». Tout d'abord, la poursuite de son cursus, via l'enseignement à domicile : « mais ça ne me convient pas il y a des matières qui ne sont pas disponibles », justifie Fatima. Ensuite, la possibilité de composer dans un autre campus. En attendant de trouver une solution, plusieurs organisations étudiantes se sont emparées de l'affaire. Des tentatives de blocage de partiels ont été menées lors de la semaine du 20 octobre. « C'est sa décision de s'emparer des syndicats, constate Franck Le Derf. Nous n'avons pas voulu étouffer cette affaire. On a fait tout ce qu'il fallait pour l'accompagner. »

*Le prénom a été modifié